



La garantie du fournisseur face aux sav

Par **nathalie**, le **22/10/2010** à **15:00**

Bonjour, rnJ'ai une entreprise individuelle, j'ai actuellement beaucoup de SAV avec des produits électroniques que j'ai acheté en Tunisie avec une garantie de 1 an. Ce problème risque d'anéantir mon activité. Quel sont mes droits envers le fournisseur. Merci de bien vouloir traiter ma demande. Cordialement.